

Comment devenir arbitre départemental ?



 **SUIVRE 1 STAGE DE RENTRÉE INSCRIPTION PAR EXTRANET**

POUR LES ARBITRES F1 ET PLUS

- **S 25/09/2021** Stage de rentrée Arbitres F1 et PLUS Dojo du croissant 14h00 – 18h00
- **D 10/10/2021** Stage de rentrée Arbitres F1 et PLUS Dojo du croissant 09h00 – 12h00

POUR LES STAGES D'ECOLE ET LES ARBITRES STAGIAIRES

- **S 02/10/2021** Arbitres stagiaires - Stage école n° 1 Dojo du croissant 14h00 – 18h00
- **D 31/10/2021** Arbitres stagiaires - Stage école n° 2 Dojo du croissant 09h00 – 12h30
- **S 20/11/2021** Arbitres stagiaires - Stage école n° 3 Dojo du croissant 14h00 - 17h30
- **S 05/12/2021** Arbitres stagiaires - Stage école n° 4 Dojo du croissant 09h00 - 12h30

 **ARBITRER au moins 3 FOIS + le jour de l'EXAMEN dans la saison au niveau départemental**

Attention : le tournoi des petits As n'est pas pris en compte comme une pratique pour l'examen au titre d'arbitre départemental.

 **PASSER l'EXAMEN théorique et pratique d'arbitre départemental**

- **INSCRIPTION UNIQUEMENT PAR EXTRANET Avant le 05 décembre 2021 !!**

Un seul passage n'est possible sur une saison sportive. Merci de choisir une date :

- **Samedi 18 Décembre 2021 13H30 pour les candidats n'ayant pu passer l'examen (COVID)**
- **Samedi 05 Mars 2022 13H30**
- **Dimanche 26 Mars 2022 08H30**

Pour pouvoir s'inscrire à l'examen, les candidats devront :

- > être au minimum cadet ceinture marron,
- > avoir officié au minimum 3 fois avant la date de l'examen,
- > s'inscrire obligatoirement par Extranet avant le **05 décembre 2021**, quelque soit la date choisie,
- > tenue : pantalon gris foncé (noir accepté), chemise blanche, veste sombre fermée et cravate sobre,
- > la théorie obtenue reste valable la saison suivante en cas d'échec à la pratique.